



A Montreuil, le 31/07/2018

70710 !
Record d'indignité !
Et ce n'est pas fini...

Les chiffres qui viennent d'être publiés par le ministère marquent une nouvelle hausse du nombre de personnes incarcérées en France. 70710 personnes détenues et un taux d'occupation moyen de 118% qui cache une réalité beaucoup plus problématique.

Ce que ne disent pas ces chiffres c'est que la surpopulation carcérale ne se concentre que dans les maisons d'arrêt. Avec 48215 personnes incarcérées pour une capacité opérationnelle de 33826 places, le taux de surpopulation y est de 142,5% et atteint les 200% dans un certain nombre d'établissements!

Il est également nécessaire de rappeler que, bien que l'encellulement individuel soit prévu dans la loi depuis 1875, la capacité opérationnelle d'un établissement n'est en rien représentative du nombre de cellules ! Les taux ici énoncés sont donc loin d'être représentatifs du manque de places pour respecter l'encellulement individuel !

Si cette réalité des chiffres ne peut être occultée, elle doit également se mesurer par ses conséquences désastreuses tant sur les conditions de détention des personnes détenues, que sur les conditions de travail des personnels !

Deux voire trois détenus par cellule de 9m², l'absence de toute intimité, des matelas au sol, des difficultés pour l'accès aux activités, au travail, aux parloirs, aux soins ; tensions, violence entre détenus, tentatives de suicide... Autant d'éléments générateurs d'un climat particulièrement dégradé.

Les personnels sont eux aussi confrontés à ces difficultés et doivent au quotidien, gérer la vie en détention, protéger, soigner, participer à la préparation à la sortie des personnes détenues... Le tout avec des effectifs souvent indigents, en tout cas jamais proportionnels à la surpopulation que connaissent ces établissements!

Voilà des années que cette situation est dénoncée, connue des politiques et que la seule option retenue pour y remédier est la construction de nouveaux établissements !

Fausse bonne idée... il suffit de regarder l'évolution du nombre de places opérationnelles et celui de personnes incarcérées sur ces 20 dernières années pour constater une corrélation simple : plus on construit de places de prison plus on incarcère !

Si le projet de réforme pénale annoncé par le gouvernement pour l'automne 2018 est présenté comme offrant des solutions à cette surpopulation chronique, son contenu promet pourtant le contraire !

La création de nouveaux établissements, la révision d'une échelle des peines dans laquelle l'incarcération prend une place démesurée, la volonté du prononcé d'aménagements de peine à la barre sans révision des procédures de jugement, la fin de la saisine automatique du JAP et l'abaissement des seuils permettant de bénéficier d'aménagements de peine via l'article 723-15 du CPP risquent d'aboutir au renforcement de ce que l'on connaît déjà : la saturation des maisons d'arrêt, et une dégradation continue des conditions de vie des détenus et de travail des personnels.

**Pour la CGT Insertion Probation, il est grand temps de se poser la question autrement !
Comment juge-t-on ? Qui incarcère t-on et pourquoi ? Dans quelles conditions ?
Le projet de réforme pénale s'il n'interroge aucune de ces questions fondamentales ne réglera assurément rien à l'indignité de cette situation.**

La CGT Insertion Probation

UFSE-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 - Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com
<http://www.cgtspip.org/>